

Accident carrefour moto contre voiture

Par Delphine92, le 18/12/2014 à 13:47

Bonjour

J ai été victime d un accident en moto j arrivais à un carrefour feu au vert je roulais a 30-40 km/h au niveau du carrefour la voiture qui arrivait en face c est engagée pour tourner à gauche et j ai donc percutée son parechoc. Étant blessee et pris en charge par les pompiers je n ai pu prendre les coordonnées des témoins la police qui est arrivee a deux voiture n a pas pris non plus les coordonnées des témoins. J attend la réponse du constat de police. Pouvez me dire si je suis en effet absolument pas responsable allant tout droit et le véhicule qui arrivait en face m a tout simplement coupé la route.

Merci d avance

Cordialement

Par aleas, le 18/12/2014 à 14:16

Bonjour,

Selon votre récit la partie adverse est responsable à 100%

C'est bien dommage que la police n'ait pas pris les coordonnées des témoins, c'était un minimum à faire.

Par Delphine92, le 18/12/2014 à 21:46

Meme pas fait soufflé moi ou l'autre chauffeur, Ca m a parru assez étrange comme j étais blessee.

Par aleas, le 18/12/2014 à 22:38

Bonsoir,

Le dépistage d'alcoolémie est OBLIGATOIRE lorsqu'il y a accident avec blessé.

Par Delphine92, le 19/12/2014 à 00:01

C est bien ce qui me semblait... Mais en même temps la partie adverse peu dire la même chose... Donc il est peu être pas judicieux de le mettre en avant le vice de procédure? Car si je suis pas responsable, Ca risque peu etre de me porter préjudice.

Par moisse, le 19/12/2014 à 11:56

Bonjour,

[citation]Meme pas fait soufflé moi [/citation]

Ce n'est pas pour autant que les pompiers ou l'hôpital n'ont pas effectué la mesure de votre alcoolémie, positive selon le contexte de votre exposé.

[citation]ou I autre chauffeur[/citation]

A priori vous n'en savez rien, du moins vous n'indiquez pas d'où vous tenez cette information.

Par **Delphine92**, le **19/12/2014** à **13:02**

Je n ai pas été contrôler ni par la police ni les pompiers ni aux urgences. Et je me demande si il faut que je le signifie auprès de la police car il me semblait que ct obligatoire étant blessee surtout que j ai subit une opération et que je pars pour un arrêt maladie de longue durée. Je suis convoquée par la police que début janvier donc je voulais savoir si il était judicieux de leur faire remarquer que ils n avaient pas pris la peine de prendre le numéro des témoins ni de contrôler mon alcoolémie et celle de l autre conducteur(c est la police qui me l a confirmer quand il m ont appeler pour le rendez vous comme je leur ai demander.)

Par alterego, le 19/12/2014 à 13:26

Bonjour,

Qu'est-ce qui vous chiffonne?

Votre adversaire et vous, rouliez en sens inverse sur une même route. Au carrefour, il entreprend de tourner à gauche. Qu'il vous heurte ou qu'il vous coupe la route, il est en tort.

Deux véhicules de Police se sont rendus sur le lieu de l'accident, ainsi que les pompiers.

Un constat a été fait ou est en court. Qu'avez-vous besoin de témoins ou de contrôler votre alcoolémie... étiez vous bourrée ? Ne pensez-vous pas qu'il était plus urgent de vous diriger sur un hôpital ?

Laissez la Police faire son travail.

Cordialement

Par **Delphine92**, le **19/12/2014** à **14:55**

Bien-sûr que je n étais pas alcoolisée, je conduis et en plus une moto donc il faudrait vraiment etre inconscient! mais subissant une grosse perte de salaire avec un arrêt de travail de 9 mois et ayant subis une opération lourde forcément je me préoccupe du résultat du constat car il peut changer énormément de chose pour moi. Je sais que les constat sont tres long l accident à eu lieu début octobre et je serais entendu que début janvier mais j ai besoin du constat de police pour le reste de ma prise en charge... Donc forcément je m inquiète et c est pour cela que je voulais demander un avis sur le résultat du constat par rapport aux circonstances. Car je n ai jamais d accident et je ne connais pas ces choses la. Les témoins c est parceque quand j étais au sol et mal le conducteuf a été assez agressif en vers moi et c est les témoins qui lui on dit de retourner dans sa voiture et Ca m inquiète pour la suite. Apres je n ai rien contre la police au contraire j ai un profond respect pour leur travail. Je viens juste chercher les informations sur mes droits. Cordialement.

Par chaber, le 19/12/2014 à 18:49

bonjour

[citation] Je sais que les constat sont tres long l'accident à eu lieu début octobre et je serais entendu que début janvier mais j ai besoin du constat de police pour le reste de ma prise en charge..[/citation]le PV de police est généralement transmis aux assureurs dans un délai plus ou moins long, malheureusement pour vous.

Posez quand même la question à votre assureur au cas où il aurait reçut copie

Par Tisuisse, le 19/12/2014 à 18:54

Bonjour Delphine92,

Si vous voulez avoir copie des pièces du dossier, il vous faut prendre un avocat et déposer plainte, avec constitutionde partie civile, via votre avocat, directement auprès du Procureur de la République, c'est tout.

Par **Delphine92**, le **19/12/2014** à **19:16**

Je n ai pas encore été entendu la police m a dit que cela prendrais au moins 6 mois pour que le constat soit transmis au parquet et que seulement apres l'assurance le recevra, d où mes questions en attendant car mon assurance ne peut rien faire non plus en attendant. Merci pour toutes vos réponses, cela me rassure et je patiente.